

Politique de santé et de sécurité au travail

III : POLITIQUE DE PROTECTION DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

La direction de l'hôtel



PARALOS
KOSTA ALÍMIA
PURE LUXE

Dans le cadre de ses actions pour protéger les enfants contre toute forme d'abus et en reconnaissant sa responsabilité de promouvoir le bien-être de tous les enfants et jeunes afin qu'ils soient en sécurité, l'entreprise a élaboré la politique de protection des enfants et des jeunes suivante.

L'entreprise et sa direction reconnaissent que :

- *Tous les enfants, quel que soit leur âge, leur handicap, leur sexe, leur origine raciale, leurs croyances religieuses, leur orientation sexuelle ou leur identité, ont le droit à une protection égale contre toute forme de préjudice ou d'abus.*
- *Certains enfants sont d'autant plus vulnérables en raison d'expériences antérieures, de leur niveau de dépendance, de difficultés spécifiques de communication ou d'autres problèmes.*
- *La promotion du bien-être des enfants et des jeunes nécessite la coopération de nombreux acteurs. Elle commence par les enfants eux-mêmes et leurs parents ou tuteurs, mais est directement ou indirectement influencée par le contexte social qui les entoure.*

Pour ces raisons, l'entreprise vise à .

- *Protéger chaque enfant et chaque jeune*
- *Faire preuve d'une sensibilité particulière lors du développement de produits consommés par ces groupes*
- *Promouvoir, tant auprès de son personnel que des autres parties prenantes, les principes qui régissent son action en matière de protection des jeunes et des enfants*

Pour atteindre ces objectifs, l'entreprise entreprend les actions suivantes :

- *Adoption de pratiques de protection des enfants à travers des procédures et un code de conduite pour le personnel*
- *Développement et mise en œuvre d'une politique efficace en matière de santé et de sécurité ainsi que de procédures connexes*
- *Recrutement de personnel en veillant à ce que tous les contrôles nécessaires et appropriés soient effectués*
- *Planification d'actions de formation et de sensibilisation tant pour le personnel que pour la communauté locale*
- *échange d'informations sur la protection des enfants et les bonnes pratiques avec les enfants, les parents, le personnel et la communauté locale*
- *Signalement des comportements ou préoccupations portés à l'attention de la direction ou du personnel concernant des enfants ou des jeunes dans les installations de l'hôtel à la ligne 1056 (ligne nationale SOS pour les enfants)*
- *Tous les employés de notre hôtel reçoivent régulièrement une formation sur la façon de reconnaître et de signaler les cas d'exploitation et de maltraitance des enfants.*

Le personnel de tous les départements de l'entreprise est informé de la politique de protection des enfants et des jeunes de l'entreprise et est tenu de contribuer à sa mise en œuvre. La direction de l'entreprise s'engage à soutenir l'application de cette politique.

17/01/26

La Direction

E01.3.4 Version 1

ΠΑΡΑΛΟΣ ΚΟΣΤΑ ΑΛΙΜΙΑ Α.Ε.
ΟΡΓΑΝΟ: PARALOS KOSTA ALIMIA
ΔΙΕΥΘΥΝΣΗ ΧΕΙΡΣΟΝΗΣΟΥ - ΤΗΛ.: 28970 22297
ΕΝΤΡΙΚΟ: ΜΑΤΙΑΛΗ ΚΑΛΩΤΗ 74 - ΤΗΛ.: 2610 331437
Τ.Κ.: 71601 - ΠΕΡΙΟΧΗ ΚΑΛΕΙΟ ΚΡΗΤΗΣ
Α.Φ.Μ.: 094690904 - Α.Ο.Υ.: ΗΡΑΚΛΕΙΟΥ